



**ASSOCIATION DES CONSEILLER(ÈRE)S
EN AGROENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

**Par l'Association des conseillers en
agroenvironnement du Québec (ACAQ)**

Août 2007

Position de l'ACAQ sur les services-conseils en agroenvironnement

La mission de l'ACAQ

L'ACAQ, fondée en 2002, regroupe les conseillers travaillant dans les 83 clubs-conseils en agroenvironnement (2005-2006). Les membres, agronomes ou techniciens, adhèrent à l'ACAQ de façon volontaire et sont représentés par un conseil d'administration élu et représentatif des différentes régions agricoles du Québec. Dans un sondage réalisé au printemps 2007, lors des journées provinciales des clubs-conseils en agroenvironnement, 92% des conseillers consultés considéraient le rôle de l'ACAQ comme important.

Notre mission est double :

- Défendre les intérêts des membres ;
- Se positionner et agir comme interlocuteur en agroenvironnement.

Mentionnons que l'ACAQ ne s'occupe pas de formation continue, c'est un des nombreux rôles de la coordination des clubs-conseils, une équipe dynamique qui accomplit un travail remarquable.

En quelques chiffres, le réseau des clubs-conseils dans lequel œuvrent nos membres regroupe 8368 entreprises agricoles, soit environ 28% des fermes du Québec, 48% du cheptel animal et 43% des superficies agricoles¹ ! Quelque 300 professionnels travaillent à accompagner les producteurs agricoles dans leur propre démarche agroenvironnementale.

Le travail des conseillers au sein des clubs-conseils en agroenvironnement consiste à accompagner les gestionnaires d'entreprises agricoles dans l'adoption de bonnes pratiques concernant entre autres la gestion des fumiers, la fertilisation et la conservation des sols, la réduction de l'utilisation des pesticides, la régie des cultures ainsi que la protection et l'aménagement des cours d'eau.

Nous aimerions souligner également que nous travaillons en étroite collaboration avec différents organismes au Québec (MAPAQ, Fédérations de l'UPA, Fondation de la faune, IRDA, organismes de bassins versants, CRAAQ, Association « cultures sans herbicide », etc.). Le réseau des clubs-conseils constitue une courroie de transmission très efficace auprès du secteur de production agricole pour faire avancer les grands enjeux en agroenvironnement. À cet égard des programmes et politiques cohérents peuvent avoir un impact majeur sur ces enjeux en utilisant le plein potentiel de ce réseau.

À titre d'exemple de programmes efficaces le financement des cultures sans intrants avec le MAPAQ était particulièrement intéressant. Nous avons une aide pour la mise en place de cultures sans pesticides et engrais minéraux, dans le cadre d'une mise en marché des grains. Pour le conseiller, cette aide financière avait un impact immédiat dans l'atteinte des objectifs en plus de consolider la relation de travail avec le producteur agricole. Ces

¹ Bilan des activités 2005-2006, Clubs-conseils en agroenvironnement

programmes ne sont pas très onéreux tout en étant extrêmement efficaces. Nous avons de plus en plus des aides financières trop souvent attachées à la livraison de portraits d'entreprises agricoles qui apportent peu au producteur agricole lui-même. Une réflexion est à faire à ce niveau, avec les principaux intéressés autour de la table : producteurs agricoles (représentés par l'UPA et des présidents de clubs-conseils, conseillers agricoles des clubs-conseils et du MAPAQ, partenaires financiers).

Par leur travail au quotidien, en contact direct avec les producteurs agricoles, les conseillers sont bien au fait des enjeux et des difficultés que rencontrent les entreprises agricoles actuellement. Finalement le producteur agricole ne perçoit pas le conseiller de club-conseil comme une police de l'environnement mais comme quelqu'un qui peut l'aider à adopter de bonnes pratiques agroenvironnementales et conformer son entreprise aux règlements environnementaux.

Les retombées sociales, économiques et environnementales de ce réseau ne sont plus à démontrer, plaçant le Québec à l'avant-garde dans le secteur de l'agroenvironnement et de l'agriculture durable, en plus de faire avancer tout le secteur agricole par un effet d'entraînement.

Les réalisations de l'ACAQ

Dans le cadre de notre mission, certaines réalisations sont à souligner :

1. Élaboration d'un cadre de références des conditions de travail des conseillers, adopté par l'assemblée des présidents de clubs-conseils ;
2. Représentation pour obtenir un subventionnement adéquat des partenaires de l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme ;
3. Représentation pour conserver une approche ferme par ferme dans le cadre du REA, ce qui n'empêche pas de développer une approche non-coercitive, non-règlementaire, par bassin versant ;
4. Présence du président de l'ACAQ à titre d'observateur sur le comité de gestion des clubs-conseils ;
5. Participation au débat sur les conflits d'intérêts (OAQ) ;
6. Représentation par rapport à la réorganisation des services-conseils en agriculture (l'après 2008 pour les clubs agroenvironnementaux).

Notre position concernant les services-conseils en agroenvironnement



Au Québec, nous sommes actuellement à un carrefour pour développer une vision éclairée des services-conseils en agriculture, tout particulièrement en ce qui nous concerne, en agroenvironnement. La tendance est claire ! Le service-conseil agricole de première ligne est et sera de plus en plus dispensé par la formule des regroupements de producteurs, ainsi que par des conseillers indépendants, en ce qui concerne bien entendu les services-conseils subventionnés par des fonds publics. Le MAPAQ s'étant retiré graduellement depuis une vingtaine d'année environ, l'expertise s'est développée de façon croissante dans ces formules et dans l'industrie.

La position présentée par l'ACAQ résume les échanges qui ont été faits par le conseil d'administration avec ses membres lors des assemblées générales et de journées spécifiques de réflexion. Ce mémoire est d'ailleurs largement inspiré de la présentation réalisée par l'ACAQ dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) en juin 2006.

Qu'est-ce que le producteur agricole veut et a besoin en termes de services-conseils?

- Un service complet, de qualité et d'avant-garde ;
- Une relation durable de confiance avec ses conseillers ;
- Un service-conseil ayant un maximum d'objectivité pour être en mesure de prendre les meilleures décisions pour son entreprise.

Nous avons la chance au Québec, pour le secteur agricole, d'avoir deux principaux types de services-conseils en agroenvironnement qui se complètent et qui sont tous deux nécessaires. Dans cette complémentarité, les services-conseils répondent aux besoins de productivité et de rentabilité des entreprises agricoles et ce dans le respect de l'environnement et des ressources renouvelables et non-renouvelables.

- Un service-conseil non-relié à la vente d'intrants agricoles, basé sur une approche globale de l'entreprise agricole, subventionné par des fonds publics et répondant aux besoins de la société québécoise en terme d'attentes par rapport à l'environnement agricole (état des cours d'eaux et des nappes phréatiques, conservation des sols, réduction des pesticides, réduction des odeurs, gaz à effet de serre...)
- Un service-conseil relié à la vente d'intrants agricoles, non-subventionnable par des fonds publics selon notre point de vue, en raison de la mission de profits de l'industrie, mission par ailleurs tout à fait légitime, ce qui n'empêche nullement le développement et la recommandation d'intrants agricoles de mieux en mieux adaptés aux besoins du milieu agricole en cheminement vers des formes d'agriculture durable qui sont devenues incontournables socialement, économiquement et environnementalement

Pour l'ACAAQ la réorganisation des services-conseils par des réseaux régionaux « AGRICONSEILS » constitués par les différents partenaires (UPA, producteurs utilisateurs, MAPAQ, Financière agricole, CRE, conseiller agricole) assure :



1. Des orientations adaptées aux besoins du milieu agricole, aux besoins régionaux ;
2. Une saine gestion des fonds publics ;
3. Une cohérence dans la livraison du service par les différents dispensateurs de services-conseils ;
4. Le développement d'outils et une meilleure mise en commun des expertises, ce qui est très positif pour les conseillers agricoles.

Les préoccupations de l'ACAAQ concernant la réorganisation actuelle des services-conseils en ce qui concerne l'agroenvironnement sont toutefois multiples et nous désirons les présenter à la Commission. Nous allons les présenter ici sous forme de douze recommandations qui se veulent constructives :

- Démontrer sans équivoque qu'il y a une volonté réelle de consolider la formule des regroupements de producteurs agricoles et de les outiller adéquatement pour faire face aux défis à venir. Les changements climatiques et la cohabitation harmonieuse en milieu agricole en sont des exemples éloquentes. La participation financière du producteur agricole membre d'un regroupement doit, selon nous, continuer à être versée directement à son organisation, alors que les subventions des partenaires financiers proviendraient des réseaux régionaux. Le réseau des clubs-conseils en agroenvironnement et ses conseillers ont livré la marchandise depuis leur création et ce dans une saine gestion des fonds publics ;
- S'assurer d'un appui financier adéquat et à long terme de la part des partenaires financiers (MAPAQ, AAC). Les sommes mises en jeu sont relativement faibles considérant les enjeux sociaux et environnementaux qui y sont associés quand on les compare à d'autres secteurs d'intervention de l'état. Le réseau des clubs-conseils a un impact majeur sur nos cours d'eaux (nette amélioration dans beaucoup de bassins versants agricoles du Québec durant la dernière décennie selon les chiffres mêmes du MDDEP), nos nappes phréatiques et nos sols agricoles (rappelons que les 8368 entreprises agricoles membres de club-conseils couvrent 43% des superficies cultivées au Québec). La preuve est également faite que les formules de regroupements de producteurs agricoles ont un effet d'entraînement sur l'ensemble du milieu agricole. De plus le défi est de trouver une formule de financement qui répondra adéquatement aux différents objectifs visés et aux nouvelles contraintes (diminution du nombre d'entreprises agricoles et accroissement de la taille des entreprises restantes ;
- Établir clairement par le gouvernement que les subventions pour le service-conseil en agroenvironnement soient réservées exclusivement aux professionnels et aux

regroupements de producteurs agricoles non reliés à la vente d'intrants agricoles. Il est donc clair que les subventions ne doivent pas être versées directement aux producteurs agricoles de façon individuelle. Ceci assure :

- Que le service-conseil subventionné ne soit pas relié de près ou de loin à la vente d'intrants ;
 - Qu'il y ait une reddition de compte pour les organismes dispensateurs des fonds publics.
- S'assurer que la rémunération et les avantages sociaux des professionnels impliqués en agroenvironnement soient en relation avec la compétence, l'expérience, l'impact social et environnemental de leur travail, ainsi qu'avec la responsabilité légale grandissante. Cette considération est essentielle pour développer des ressources humaines qualifiées et conserver cette expertise au sein du réseau des clubs-conseils. Il est essentiel que cette rémunération soit comparable aux autres secteurs d'activités ;
 - Viser un équilibre entre la livraison des services-conseils et la reddition de comptes, dans le but d'avoir un maximum de ressources dirigées vers les besoins des producteurs agricoles et non vers les besoins des gestionnaires des services-conseils, ceci en simplifiant les besoins bureaucratiques et en développant les outils pour faciliter le travail à cet effet ;
 - Donner aux réseaux régionaux les marges de manœuvre nécessaires avec toutefois de bonnes balises provinciales, un encadrement et des outils adéquats, de façon à limiter ce qui nuirait à la bonne livraison des services-conseils et à une équité pour l'ensemble des producteurs agricoles ;
 - Développer une offre de services commune au réseau des clubs-conseils, comprenant un ensemble cohérent de services, subventionné en bloc, ainsi que des services à la carte ou à « saveur » régionale, subventionnés à la pièce ;
 - Être extrêmement vigilant de ne pas partir dans une logique de ne plus subventionner les actes récurrents, puisque l'avancement de l'entreprise agricole en agroenvironnement est assuré par une suite d'actes récurrents (ex : PAEF, bilan phosphore, suivi des cultures...) qui évoluent avec celle-ci et établissent les liens de travail et de confiance entre le producteur agricole et son conseiller ;
 - Conserver et développer la coordination provinciale des clubs-conseils (support, outils, formation, promotion...) nous apparaît essentiel dans le cadre de la réorganisation actuelle des services-conseils ;
 - Maintenir et développer au Québec un service de deuxième ligne de qualité ayant un financement public et une mission de recherche, de développement et de transfert d'expertise. Nous constatons une érosion progressive et inquiétante du

service-conseil de deuxième ligne et cette situation doit être prise en charge rapidement ;

- Manifester un réel souci d'accessibilité aux services-conseils en agroenvironnement pour les producteurs agricoles. Ainsi l'ouverture des réseaux régionaux aux conseillers indépendants s'avère nécessaire pour plusieurs raisons : qualité de l'expertise des conseillers indépendants, volonté pas nécessairement partagée par tous les producteurs agricoles de faire partie d'un regroupement de producteurs. Nous considérons toutefois que cela nécessite deux attentions particulières : un financement en relation avec l'augmentation de volume des services-conseils dispensés en assurant une rémunération adéquate aux professionnels comme indiqué plus haut, ainsi qu'une vigilance accrue pour éviter de financer des services-conseils reliés de près ou de loin à la vente d'intrants agricoles.
- Être davantage consultés lors de l'élaboration des programmes touchant notre travail, consultation qui devrait être faite a priori et non et posteriori.

Nous sommes, par notre mission et notre travail, à la fois très près des préoccupations des producteurs agricoles et des conseillers, de l'agroenvironnement et du développement de l'agriculture au Québec. Nous souhaitons que ce document puisse contribuer à faire avancer une question aussi vitale pour le développement de l'agriculture québécoise et qui concerne vivement les agronomes à son service.

Nous remercions les membres de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois d'avoir pris le temps d'accueillir nos propos et souhaitons que le processus de consultation ait des retombées marquantes pour l'agriculture du Québec.

Louis Perreault, agr.
Président de l'ACAQ
5410 Boul. de la Rive Sud, bureau 77
Lévis G6V 4Z2 (Québec)
www.acaq.org